

MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Direction générale des Finances publiques economie.gouv.fr impots.gouv.fr

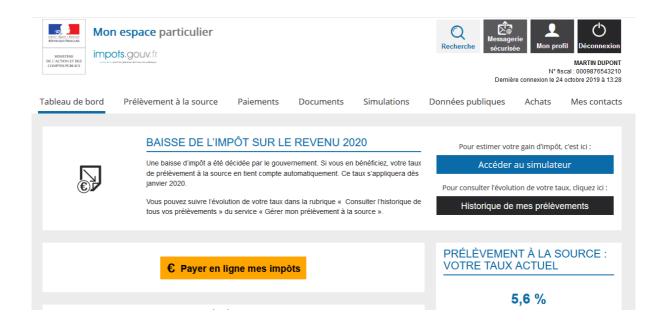
Paris, le 2 décembre 2019

Baisse de l'impôt sur le revenu en 2020 : La Direction générale des Finances publiques vous informe de l'application des nouveaux taux de prélèvement à la source.

Conformément aux engagements pris par le Président de la République, la loi de finances 2020, prévoit un ajustement des tranches du barème de l'impôt sur le revenu aboutissant à une baisse de 5 Md d'euros de l'impôt pour près de 17 millions de foyers fiscaux, soit un gain moyen de 300€ par foyer.

Cette réforme du barème de l'impôt sur le revenu s'appliquera à compter de l'imposition des revenus de l'année 2020. Grâce au prélèvement à la source, l'allègement d'impôt pourra être effectif dès le mois de janvier 2020 pour les foyers concernés.

Afin de s'assurer que chaque foyer éligible à la baisse de l'impôt sur le revenu puisse en bénéficier dès le mois de janvier, les nouveaux taux de prélèvement à la source, calculés sur le nouveau barème intégrant la baisse d'impôt, ont d'ores et déjà été mis à disposition des employeurs ou verseurs de revenus. Ces taux sont ainsi déjà visibles dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, dans la rubrique « gérer mon prélèvement à la source » :





Vous pouvez également comparer ce nouveau taux avec votre ancien taux de prélèvement à la source en vous rendant sur « Consulter l'historique de tous vos prélèvements » :



Cette mise à disposition auprès des employeurs peut aboutir, dans certains cas, à une application du nouveau taux de prélèvement à la source dès le mois de décembre 2019. Dans ce cas, cette application anticipée du nouveau taux prenant en compte la baisse d'impôt sera automatiquement régularisée, sans pénalité, au moment du calcul définitif de votre impôt sur les revenus 2019, via l'avis d'impôt que vous recevrez à l'été 2020.

Contacts presse: Direction générale des Finances publiques: 01 53 18 86 95